

question d'une politique de plus grande envergure quant à l'administration future, et pour examiner en particulier comment le câble et le sans-fil peuvent fonctionner ensemble pour leur avantage commun. Les représentants dans ce comité devraient être invités à présenter des propositions précises sur la meilleure manière d'exploiter le câble à l'avenir. Il est à désirer que les représentants soient nommés sur-le-champ, vu que le câble est exploité à perte tous les jours, à cause de la concurrence du sans-fil, et parce que toute cette question devient très sérieuse pour tous les gouvernements concernés.

On dit que le câble est exploité à perte tous les jours. Cependant, d'après mes renseignements, le câble a, en 1927-1928, rapporté des profits d'environ \$100,000, déduction faite de la moins-value et de l'intérêt. Je n'ai pas les chiffres exacts sous la main, mais je puis me les procurer. La note continue:

Nous reconnaissons la force de votre argument quant au choix d'un président et à-propos de visiter les stations du câble afin de voir quelles économies peuvent être réalisées, mais nous croyons qu'il faut commencer par régler la question plus importante de la politique à suivre, principalement parce que les propositions portant sur les directives pourraient amener des changements dans la constitution du bureau du câble du Pacifique. Pourquoi le Gouvernement canadien est d'avis que le choix du président soit remis jusqu'après le rapport du comité chargé de la question des directives, lequel devrait être présenté avant la fin de cette année, au plus tard.

Le secrétaire d'Etat pour les
Affaires extérieures.

Cette communication fut suivie d'une autre datée à Ottawa le 15 décembre 1927, adressée par le secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures au secrétaire d'Etat pour les dominions, à Londres.

Dépêche télégraphique, vocabulaire, secret.
Votre dépêche télégraphique secrète du 8 décembre...

Il s'agit d'un télégramme ou câblogramme reçu du secrétaire d'Etat pour les dominions à Londres, mais dont la teneur n'est pas indiquée dans le dossier. Evidemment, toute la complication provient de la concurrence entre un service d'Etat et un service particulier. Le service d'Etat faisait une telle concurrence à l'autre qu'une conférence dut être convoquée, et l'affaire se termina par l'absorption du service d'Etat, éminemment prospère, par le service particulier, déficitaire.

...concurrence entre le service sans-fil et le câble. Gouvernement du Canada adhère à la convocation d'une conférence à Londres aussitôt que possible pour régler la situation, mais demande que l'ordre de renvoi comporte, pour les délégués, l'autorisation de consulter les représentants britanniques de sociétés de communications par câble ou par sans-fil qu'ils jugeront à propos, et d'en recevoir les propositions de solutions des problèmes existants que ceux-ci seront disposés à formuler. Le Gouvernement du Canada nomme, pour le représenter à cette conférence, sir Campbell Stuart, et il lui ad-

[M. Heaps.]

joindra comme conseiller un fonctionnaire du ministère des Postes.

Le secrétaire d'Etat pour les
Affaires extérieures.

Je voudrais savoir du ministre des Postes qui a proposé au Gouvernement le nom de sir Campbell Stuart, parce qu'il sera démontré avant la fin de ce débat qu'étant intéressé dans toute cette affaire, ce monsieur ne convenait pas comme représentant du Gouvernement à cette conférence. Il y a une autre communication, et c'est tout ce que le Gouvernement a déposé. Cette communication porte la date du 4 janvier 1928, et elle est ainsi conçue:

Sir Campbell Stuart, C.B.E.,
Hôtel Hyde Park,
Knightsbridge,
Londres, I S.-O. (Angleterre).

Cher sir Campbell, Je vous inclus les pièces concernant le câble du Pacifique, telles que le ministre les soumettra au Conseil demain. Nous en avons adressé un double à M. Gaboury, à Montréal où il passe avant de s'embarquer sur le *Montrose*, le 6, à Saint-Jean. Si le Conseil changeait ou ajoutait quelque chose, nous vous en informerons par câble—chiffré si c'est nécessaire—sur le vocabulaire que M. Brown nous a laissé lorsqu'il est venu ici, l'été dernier.

Bien à vous,
L'adjoint du sous-ministre des Postes.

Rien n'indique d'où a été adressée cette communication, ni qui l'a signée. Quoiqu'il en soit, j'aimerais savoir qui était ce M. Brown. Le ministre des Postes peut-il le dire à la Chambre? Cela importe, parce que dans l'été 1927, il se trouvait au Canada un M. Brown, —je ne le connais aucunement,—qui a laissé un vocabulaire chiffré pour servir en cas de besoin. J'ai essayé de l'identifier. Je trouve un M. Brown dans les pièces que j'ai devant moi, mais je ne crois pas que ce soit le même. Je tiens à être fixé sur ce point, et je crois que le ministre des Postes obligerait la Chambre en lui disant, maintenant, qui est ce M. Brown, mentionné dans la communication du 4 janvier 1928.

L'hon. M. LAPOINTE: L'honorable député ne croit-il pas que ces demandes de précisions relèvent plutôt de l'examen en comité? Si le ministre des Postes réplique maintenant, le débat sera clos, et mon honorable ami n'aura plus le droit de parler.

M. HEAPS: Le ministre de la Justice (M. Lapointe) signale un inconvénient que je comprends, mais si le ministre des Postes avait mis la Chambre au courant des faits, la situation apparaîtrait peut-être autrement. Il ne nous a rien dit sur un sujet qui compte parmi les plus importants que ce Parlement ait à traiter à cette session. Quand un ministre propose la 2^e lecture d'un bill, la Chambre a le droit d'être renseignée entièrement,